Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_109-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 24
Contre : /
Abstention : 3

N° de la délibération
2026-109

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-109 Approbation d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C), chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer le suivi des contrats des assurances, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Septembre 2026

Rapporteur : Isabelle AUFFRET – Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Annexe convention MAD adjoint administratif chargé du suivi des contrats d'assurance

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

La mutualisation du personnel est engagée depuis plusieurs années et se poursuit afin d'assurer un service public de qualité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_109-DE

Le poste chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, a été créé par délibération du conseil communautaire le 21 Décembre 2023. Il a été pourvu au 1er février 2024.

Après deux années de fonctionnement, il est envisagé de compléter la fiche de poste par l'ajout du suivi des contrats d'assurances de Poher communauté et de la Ville de Carhaix.

Les missions concernées sont les suivantes :

- Etablir un tableau de bord permettant de recenser les différents contrats engagés par entités juridiques (Poher communauté, Ville de Carhaix, CCAS de Carhaix, CIAS du Poher)
- Informer la direction des finances des montants prévisionnels annuels à budgétiser pour chaque entité
- S'assurer que le mandatement des dépenses respectives par budget soit annuellement effectué, et que les montants payés soient conformes aux conditions du marché public correspondant
- Anticiper la fin des engagements par un système d'alerte
- Accompagner les responsables de service dans l'identification des besoins et du niveau des garanties à souscrire
- Suivre les formations relatives à l'identification des risques encourus, afin de cerner les besoins et niveaux des garanties à souscrire
- Assurer une veille juridique dans ce domaine

Il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition, au profit de la Ville de Carhaix, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Septembre 2026, pour un an renouvelable 2 fois.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 18 Mai 2026.

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable à l'unanimité le 2 Juin 2026

Vu l'avis du bureau communautaire du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 24 voix pour et 3 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT) :

- **Approuve la signature de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif (cat C), chargé de l'assistance juridique et de la commande publique, au profit de la Ville de Carhaix, pour assurer le suivi des contrats des assurances, à raison de 5% du temps complet, à compter du 1er Septembre 2026**
- **Autorise le Président ou la Vice-présidente, déléguée aux Ressources Humaines, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Autorise le Président à inscrire les crédits correspondants au budget**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE